

FICHE AGRI :

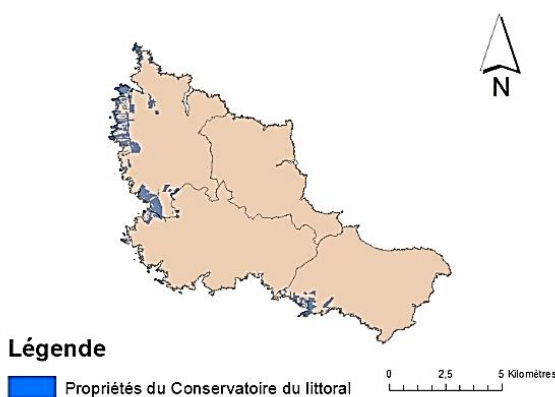
LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

QU'EST-CE QUE C'EST ? POURQUOI ? ¹

Le Conservatoire du littoral est un établissement public dont la mission est d'acquérir des espaces naturels du littoral menacés afin de les restaurer et de les aménager dans le respect des équilibres naturels. A Belle-Île, le Conservatoire confie la gestion de ces espaces à la CCBI (Communauté de Communes de Belle-Ile). Ces espaces naturels sont en grande partie protégés, mais leur préservation implique parfois des mesures d'entretien contractualisées avec les agriculteurs.

OÙ ?

Propriétés du Conservatoire du littoral à Belle-Île-en-Mer



Pour savoir si vos parcelles sont concernées par une réglementation en vigueur, reportez-vous sur la carte détaillée donnée en pièce jointe.

CONSEQUENCES POUR LES EXPLOITATIONS...

Certaines formes d'agriculture sont encouragées pour maintenir l'état de conservation de certains de ces espaces naturels. Les exploitants peuvent signer des conventions d'usage avec le Conservatoire et la CCBI. Les pratiques mises en œuvre doivent respecter les orientations définies par le plan de gestion et un cahier des charges est discuté entre les différents signataires de la convention. Si le Conservatoire acquiert une parcelle déjà en fermage, l'exploitant reste en place et le fermage est converti en convention d'usage lors du renouvellement du bail.

QUELQUES CONSEILS

Si vous êtes à la recherche de terres et que votre projet agricole est compatible avec la gestion d'un site sensible (apiculture, pâturage extensif ou cultures spécialisées en accord avec l'identité du territoire), renseignez-vous auprès du service espaces naturels de la CCBI afin de signer des conventions d'usage sur des terres qu'ils ont acquises ou d'obtenir plus de conseils.

Coordonnées : 02 97 31 83 04 ; ccbi@ccbi.fr